

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1532989S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Dominique Fabry, directeur du projet « Initiative ciblée Arménie » à Erevan, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

- aux activités dévolues à cette mission ;
- à la gestion de la mission, y compris ceux relatifs au recrutement de personnel ;
- au pilotage des actions et à la coordination des activités du projet, en lien avec la délégation de l'Union européenne et les partenaires institutionnels et associatifs ;
- à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses dans la limite du budget alloué par la Commission européenne au titre du projet « Initiative ciblée Arménie ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} janvier 2016.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI